

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES
Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N°52/17

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 24	Votants 27
Date de Convocation	24 juin 2017		
Séance du	L'an Deux Mille dix-sept, le 30 juin		
Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle Albert Aliès, sous la présidence de Monsieur Daniel MACH, Maire			
Etaient présents : MM. D.MACH - J.Ch. MORICONI - C.LEVY - H. BARBAROS - Ch. QUEYRAT - J.Ch. VERGEYNST - M. BAYLAC - LUQUET - A. CORDERO - A.FOURNIER - Y. DURAND - J-P AURIAC - D. CREN - V. GUILLEMIN - S. CAUSSIGNAC - C. MARTINEZ - M. BOURSIER - Ch. PAGES - Ch.BALDO - P. DONOT - A. CAUVELET - A. BERNARD - M. ENGROVA - Y. PLANTEROSE - M.VIDAL			
Absents excusés ayant donné procuration : J.L. ENGROVA à Y. DURAND - F. VÉLU à Ch. QUEYRAT - S.VILA à H. BARBAROS			
Secrétaire de Séance : Mme. C.LEVY			

Objet : CIMETIERE COMMUNAL – RETROCESSION BORONAT - CIMETIERE 3 CARRÉ 3 FACE A N°64

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait de Madame Jeanne BORONAT, formulé par courrier en date du 18 avril 2017, de rétrocéder à la commune le casier N° 64 FACE A du cimetière 3 carré 3, vide de toute sépulture, dont la concession a été signée le 05 juin 1969 pour une durée perpétuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

CONSIDERANT qu'il a été concédé perpétuellement, à compter du 05 juin 1969, à Monsieur Marcel BORONAT, domicilié à Perpignan, 03 Rue Gustave Eiffel, le casier N° 64 Face A du cimetière 3 carré 3 dans le cimetière communal pour y fonder la sépulture de sa famille,

CONSIDERANT la demande de Madame Jeanne BORONAT, sa fille et ayant-droit, faite par courrier en date du 18 avril 2017 de rétrocéder ce casier à la commune

ACCEPTE la demande de rétrocession à la commune du casier N° 64 Face A du cimetière 3 carré 3 que détient au cimetière communal Madame Jeanne BORONAT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession de cette concession cinquantenaire de casier et à reverser à Madame Jeanne BORONAT le prix de revient dudit casier.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
 POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,

Daniel MACH.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
 Le 04/05/2017
 Publication ou Notification
 Le 04/05/2017

